

Islande

Là OÙ la Terre Respire

DU 18 au 25 mai 2027



Avantages
L'Avenir,
jusqu'à
200€ pp

Islande : L'île des extrêmes

L'Islande ne se contemple pas. Elle se ressent. Ici, la terre crache et les glaciers étincellent, les cascades fracassent le silence et les baleines surgissent des eaux sombres. Entre le feu des volcans et la sérénité des lagons d'icebergs, huit jours au bout du monde pour une nature à l'état pur, sans filtre, sans compromis. Mai est peut-être le meilleur mois pour découvrir l'Islande autrement. La lumière est longue et dorée, et les routes quasi désertes. Températures fraîches (5 à 12°C), ciel souvent dégagé, journées de presque 20 heures : une Islande brute et préservée, avant que l'été n'y amène les foules.

Les moments forts de notre voyage :

- Croisière d'observation des baleines au départ d'Akureyri
- Les paysages lunaires de la péninsule snaefellsnes
- Rencontre avec les icebergs dérivants du lagon de Jökulsárlón.
- Immersion dans le champ de solfatares de Námaskarð, entre fumerolles, soufre et marmites de boue bouillonnante.
- Découverte du site géothermique de Geysir

Les + avantages Voyages l'Avenir :

- Accompagnement Les Voyages l'Avenir de Bruxelles à Bruxelles
- Vols directs
- Circuit accompagné par un guide local
- Réduction réservation rapide
- Réduction abonné



Votre Itinéraire

- JOUR 1 Bruxelles ✈️ Reykjavik
- JOUR 2 Côte sud - Région de Vik
- JOUR 3 Skaftafall - Jökulsrálón - Egilsstadir
- JOUR 4 Dettifoss - Akureyri
- JOUR 5 Vallée de Reykholt - Borganes
- JOUR 6 Péninsule de Snæfellsnes
- JOUR 7 Cercle d'Or - Reykjavik
- JOUR 8 Reykjavik ✈️ Bruxelles



JOUR 1 | Mardi 18 mai 2027

Rendez-vous avec votre accompagnateur à l'aéroport de Bruxelles et vol direct vers Reykjavik avec la compagnie Icelandair.

18MAI FI 555 Bruxelles - Reykjavik 13:50 - 15:10 *

Accueil par notre guide francophone et transfert vers le centre-ville. Tour panoramique pédestre de cette petite capitale, également l'une des plus septentrionales au monde. Les sites principaux tels que le port, le centre-ville, le centre des concerts et congrès Harpa (en extérieur) et l'église Hallgrímskirkja (en extérieur) sont accentués à pieds.

Transfert vers notre hôtel, situé au centre-ville de Reykjavik. Installation dans les chambres.

Dîner libre. Notre accompagnateur vous suggèrera quelques bonnes adresses.

Nuit à Reykjavik, à l'hôtel Fosshotel Lind (ou similaire).

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



JOUR 2 | Mercredi 19 mai 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Route vers la côte sud de l'Islande où de nombreuses scènes de la série « Game of thrones » ont été tournées. Arrêts aux **cascades de Seljalandsfoss et Skogafoss**, deux des nombreuses chutes d'eau que vous pourrez apercevoir sur le trajet. La chute de Skogafoss tombe d'une hauteur de 60 mètres, que le vent fait onduler et qui se pare parfois d'un magnifique arc-en-ciel.

Déjeuner en cours de route.

Continuation vers la pointe sud. Découverte de **la plage de sable noire de Reynisfjara** et ses formations géologiques naturelles : d'immenses colonnes de basalte qui forment une pyramide rocheuse. La légende dit que chaque roche est en fait un troll qui se transforme en pierre lorsqu'il est frappé par la lumière du soleil.

Arrêt devant le **Dyrhólaey**, un immense pilier massif de lave sombre qui s'étend sur 120 mètres dans la mer.

Arrivée au village de Vík, petite bourgade de moins de 300 habitants !

Dîner et nuit dans la région de Vik/Kirkjubæjarklaustur, à l'hôtel Dyrholaey (ou similaire).



JOUR 3 | Jeudi 20 mai 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Le premier arrêt sera le **Parc National de Skaftafell** qui fait partie du Parc National de Vatnajökull. La visite du parc offre le spectacle inoubliable des glaciers s'écoulant dans les plaines. Bien qu'entouré de glaciers, le parc est l'un des endroits les moins enneigés d'Islande en raison des vents du sud.

Nous nous dirigerons ensuite vers **Jökulsarlon**, une partie du plus grand glacier d'Europe, et son lagon glaciaire pour voir les icebergs dériver. Arrêt photo sur la plage de Diamant.

Nous profiterons d'une **petite croisière (40min.) vers la lagune du glacier** pendant laquelle nous naviguerons parmi les immenses icebergs dans ce paysage pittoresque. Sur le bateau, nous pourrons goûter la glace vieille de 1000 ans et si nous sommes chanceux, nous pourrons même voir des phoques.

Déjeuner en cours de route.

Après ce temps fort, visite des environs de **Höfn - "port" en islandais** –, située au pied du glacier et cerné par deux langues du Vatnajökull d'un côté et par l'océan de l'autre. Continuation vers le nord, en longeant **les fjords de l'est** au pied de montagnes escarpées plongeant abruptement dans de multiples fjords et les petits villages de pêcheurs qui émaillent la côte. Arrivée à Egilsstaðir.

Dîner et nuit dans la région d'Egilsstaðir, à l'hôtel Eyvindará (ou similaire).



JOUR 4 | Vendredi 21 mai 2027

Petit déjeuner à l'hôtel.

La journée commence par **Dettifoss**, connue pour être la cascade la plus puissante d'Europe.

Continuation vers les **solfatares et marmites de boue bouillonnante à Namaskard** (Fumerolles, boues bouillonnantes, soufre à l'état pur, jets de vapeur, sources d'eau chaude).

Nous poursuivons notre tour vers le **lac Mývatn** situé dans une zone de volcans actifs. Les alentours du lac sont dominés par des formations volcaniques, notamment des colonnes de lave et des cratères. **Dimmuborgir (le château sombre)** compte parmi les lieux incontournables de cette région : il est composé de grottes volcaniques et de formations rocheuses. C'est également un lieu riche en faune et en flore.

Déjeuner en cours de route.

Route vers **Akureyri** en fin de journée, la **capitale du Nord**. Tour de ville de cette ville nichée au fond du fjord.

Dîner et nuit dans la région d'Akureyri, à l'hôtel Natur (ou similaire).



JOUR 5 | Samedi 22 mai 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Nous commençons la journée par **une croisière à l'observation des baleines**. Petits rorquals, rorquals à nez blanc... et baleines à bosse fréquentent ces eaux riches, où les baleines à bosse réalisent parfois des bonds spectaculaires à quelques mètres des bateaux.

Ensuite direction **les terres des chevaux islandais, le long du Skagafjörður**. Cheval des Vikings, habitué à la vie sauvage et indépendant depuis des centaines. Puisant sa force dans la nature il ne craint ni la pluie, ni le vent.

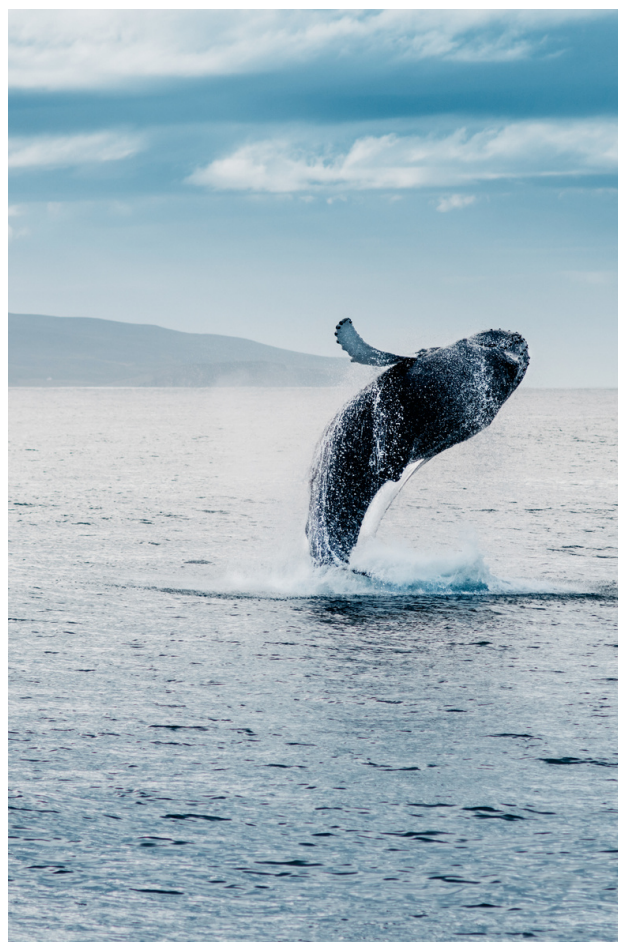
Poursuite vers **Reykholt, un lieu historique où de nombreuses sagas ont été écrites**, et sa petite piscine extérieure, Snorralaug, qui existe encore aujourd'hui.

Déjeuner en cours de route.

Poursuite vers la zone géothermique de Deildartunguhver, qui est la plus grande source thermale d'Islande, fournissant une eau chaude à 100°C.

Continuation vers les **"cascades de lave" Hraunfossar (cascade de lave) et Barnafossar (cascade des enfants)**. Profitez de ce spectacle tout en écoutant leur histoire.

Dîner et nuit dans la région de Borgarnes, à l'hôtel Borgarnes (ou similaire).



JOUR 6 | Dimanche 23 mai 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Excursion d'une journée d'exploration sur la **péninsule de Snæfellsnes** dominée par le Snæfellsjökull - surnommé le "volcan au capuchon de neige" - un volcan-glacier qui a inspiré Jules Verne pour son *Voyage au centre de la Terre*. Ce point culmine et domine la péninsule. Les volcans dans cette région ont été inactifs pendant des milliers d'années, toutefois la lave couverte de mousse rend le paysage unique. Cette région est parfaite pour la photographie, avec des paysages typiquement islandais.

Une très belle route, entre mer et montagnes, mène jusqu'au village d'Arnarstapi, un adorable port miniature niché au fond d'une crique.

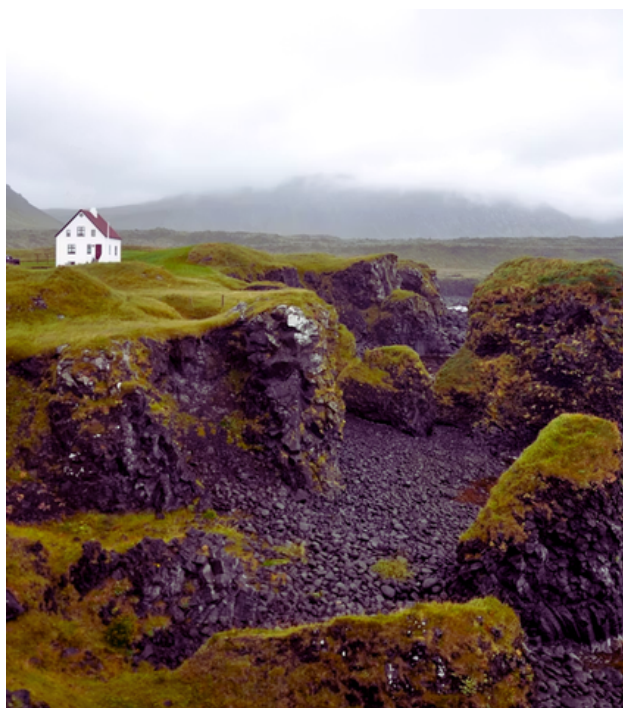
Poursuite autour du volcan-glacier Snæfellsjökull par une piste de lave, **à travers des paysages lunaires**.

Déjeuner en cours de route.

Continuation vers le charmant village d'Hellissandur puis vers les ports de pêche d'Ólafsvík et de Grundarfjörður.

Arrêt au célèbre **Kirkjufell, la montagne la plus photographiée d'Islande**. Retour vers Borgarnes.

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 7 | Lundi 24 mai 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour une journée à la découverte du **célèbre Cercle d'Or**.

Nous nous dirigeons vers le **parc national de Thingvellir**, ou « **la vallée du Parlement** », berceau de la démocratie islandaise en l'an 930 et premier parlement européen. Ce site classé patrimoine mondial de l'UNESCO est également intéressant au niveau géologique car on y aperçoit clairement la faille provoquée par l'écartement des deux plaques tectoniques Eurasienne et Américaine.

Aperçu du lac Thingvallavatn, le plus grand du pays avec au loin le volcan bouclier Skjalbreidur qui impose sa silhouette.

Exploration du **site des geysers** où le Strokkur émet une colonne d'eau chaude de 20 mètres de haut environ toutes les 7 à 10 minutes. Sur le champ des geysers, on peut aussi observer de nombreux phénomènes naturels : sources d'eau chaude, boues et eaux bouillonnantes, soufre à l'état pur...

Puis arrêt à **Gullfoss**, « **la chute d'Or** » qui se précipite dans un profond canyon de basalte. Une cascade mythique que nous pourrons observer sous différents angles, plus spectaculaires les uns que les autres. Promenade sur le site des cascades.

Déjeuner en cours de route.

Route retour vers Reykjavik.

Dîner libre. Notre accompagnateur vous suggérera quelques bonnes adresses.

Nuit à Reykjavik, à l'hôtel Fosshotel Lind (ou similaire).



JOUR 8 | Mardi 25 mai 2027

Petit-déjeuner à emporter et départ matinal pour l'aéroport.

Formalités d'enregistrement et vol retour vers Bruxelles avec la compagnie Icelandair.

25MAI FI 555 Reykjavik - Bruxelles 07:35 - 12:55 *

*Horaires sous réserve de modification par la compagnie.

Prix & Conditions

Islande : Là Où la Terre Respire
Du 18 au 25 mai 2027

Prix par personne :

Sur base de min. 20 participants

Chambre double : 4090€ pp

Chambre single : 4815€ pp

Réduction abonné : -50€ pp

Réservation jusqu'au 15 novembre 2026 : -150€ pp

Inclus : Les vols en classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Les taxes aériennes (179 € au 11 juin 2026) | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | La pension complète (du petit-déjeuner 2ème jour au déjeuner 7ème jour) | Le transport et les visites comme mentionnées dans le programme | Guide local francophone | Accompagnement l'Avenir de Bruxelles à Bruxelles | Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons et consommations personnelles | Le port des bagages aux aéroports et aux hôtels | Les visites non mentionnées | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités :

Pour les ressortissants belges : **carte d'identité** ou **passport** en cours de validité pendant le séjour.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Santé :

Pas de vaccin obligatoire. La vaccination contre la fièvre ajuen est recommandée. Il est aussi conseillé d'être en ordre de vaccination (tétanos, poliomyélite, rougeole).

Pour plus d'information : <https://www.wanda.be/fr/landen/islande>

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe IPM)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

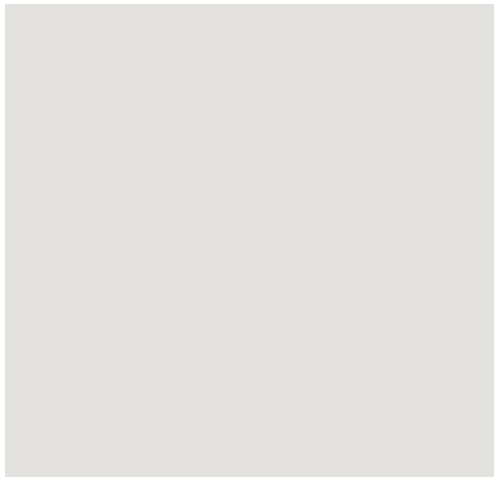
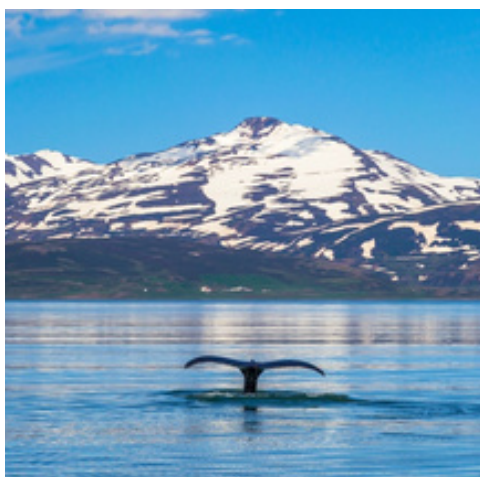
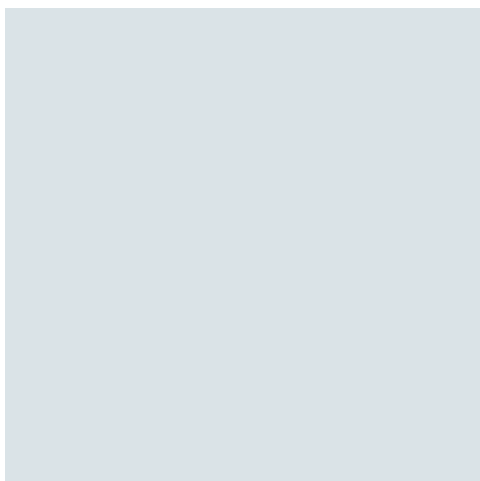
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Islande : Là Où la Terre Respire
Du 18 au 25 mai 2027

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
Rue : N° :
Code Postal : Localité :
Tél.: GSM :
e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "Islande : Là Où la Terre Respire" du 18 au 25 mai 2027.

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Cabine : ☐ Chambre double : 4090€ pp ☐ Chambre twin (2 lits simple) : 4090€ pp
☐ Chambre single : 4805€ pp
☐ Je suis abonné à l'Avenir au nom de..... et bénéficie de 50€ de réduction
☐ Réservation jusqu'au 15/11/2026 : -150€ par personne

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51 7370 7488 5962**, avec la mention "**EDA ISLANDE 05-2027**" et le solde pour le 6 avril 2027 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise L'Agence LES VOYAGES à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du pôle voyages du groupe IPM)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be
TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N° 4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N° 5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.